



## Commune d'Abriès-Ristolas

### Réunion du Conseil Municipal Séance du vendredi 16 juin 2023 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille vingt-trois, le seize juin à 11h00, s'est réuni en séance extraordinaire, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle d'Abriès-Ristolas.

**Date de convocation** : 13 juin 2023

**Étaient présents** : Florent BUES – Dominique LEPAS – Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Carine AUDIER-MERLE – LACROIX Charles.

**Étaient absents excusés avec remise de pouvoirs** : NEANT

**Étaient absents excusés sans remise de pouvoirs** : Florian BOURCIER, Chrystelle CERUTTI, Alexandre RENIE, Nicolas TENOUX, Pauline ROUX.

**Étaient absents** : Philippe BOULET, Emmanuel MIEGGE.

**1 - Secrétaire de séance** : Florent BUES.

**2 - Autorisation du Maire à signer une convention avec l'UGAP [Union des Groupements d'Achats Publics] pour la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés** :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°20210308-01 du 8 mars 2021 l'autorisant à signer une convention avec l'UGAP [Union des Groupements d'Achats Publics] pour la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés. Il rappelle également que cette convention s'applique du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024. Il précise qu'il convient d'ores et déjà de prévoir la passation d'un nouveau marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour ce faire, il propose d'intégrer l'appel d'offre qui sera lancé par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP). Cette proposition présente les avantages de nous exempter de la constitution d'un appel d'offre techniquement complexe et de garantir un prix de fourniture optimisé car attribué sur un volume important et pour une durée de 3 ans.

Le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention afin d'adhérer au dispositif d'achat groupé mis en place par l'UGAP.

Le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, **AUTORISE LE MAIRE** à signer une convention avec l'UGAP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H30.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

*Conseil Municipal du 16 Juin 2023*